



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Direction des moyens
et de la modernisation de l'État
Bureau des ressources humaines
et des traitements

concours@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

N° HC **0656** DMME/BRHT/jc

Papeete, le **21 NOV. 2019**

Avis de concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie au titre de l'année 2020

Par arrêté n° HC/570/DMME/BRHT/jc du 12 novembre 2019, est organisé au titre de l'année 2020 un concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française.

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre de formation ou diplôme mentionnés aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en l'application de l'article L.4311-4 du même code et remplissant les conditions générales d'accès aux emplois publics de l'État comme suit :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant(e) d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques (pour les communautaires dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national (pour les communautaires dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Dans le cadre de cette session, les lauréats seront affectés sur des postes localisés en milieu isolé dans les archipels des Tuamotu et des Marquises, ainsi qu'à la cellule des soignants itinérants.

Le concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission conformément à l'arrêté NOR/SSA/R/19/2818/A du 1^{er} octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale du concours sur titres pour le recrutement des infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera à Tahiti **mardi 11 février 2020** et l'épreuve d'admission se déroulera à partir du **lundi 23 mars 2020**.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés du **lundi 25 novembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019** à l'adresse suivante :

Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Direction des moyens et de la modernisation de l'État
Bureau des ressources humaines et des traitements
59 avenue Pouvana'a Oopa
B.P 115 – 98713 – PAPEETE – TAHITI


ou téléchargés sur le site internet du haut-commissariat : www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

Les dossiers devront être retournés, par **voie postale uniquement**, au plus tard **vendredi 20 décembre 2019**, le cachet de la poste faisant foi.

Tout renseignement concernant ce concours pourra être obtenu :

- **au 40.46.87.24 / audrey.moua@polynesie-francaise.pref.gouv.fr** concernant le statut des infirmiers du CEAPF ;
- **au 40.46.87.34 / concours@polynesie-francaise.pref.gouv.fr** concernant les modalités d'organisation du concours.

Pour le Haut-Commissaire
Par délégation
Le directeur des moyens
et de la modernisation de l'État



François PLAULT